

Rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier le Préavis no 152 concernant une demande de crédit supplémentaires pour des comptes de préavis du Service des travaux et environnement et du Service de l'urbanisme pour un total de CHF 475'000.-

Nyon, le 31 mars 2010

Au Conseil Communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission de gestion composée de Mmes Inés Abeya, Suzanne Favre, Chantal Thuillard et de MM. Fabrice Bodmer, Patrick Buchs, Jacky Colomb, Gregory Durand (Rapporteur), Marc Prudente, David Saugy (Président) et Christian Udasse s'est retrouvée le mercredi 17 février 2010 afin de traiter ce préavis. Mme Nelly Wuichet et MM. Dominique Karlen et Knut Rupprecht étaient excusés.

La Commission a entendu M. le Municipal Claude Dupertuis et les deux chefs de Service concernés par ce préavis: M. François Menthonnex, chef du Service Travaux et Environnement et M. Hubert Silvain, chef de Service de l'urbanisme. La Commission les remercie pour toutes les informations fournies pendant et après la séance ainsi que pour leurs réponses aux nombreuses questions des commissaires.

Compte n° 420.5090.050.9148 (65'000.-)

Service de l'Urbanisme – Etude avant-projet et révision PQ de la Poterie (préavis 119/2005)

C'est un mandat difficile, car c'est un vieux plan de quartier. Il y avait un désaccord entre la Municipalité avec l'auteur du projet sur le projet proposé. En effet, l'auteur était un architecte et n'avait pas les compétences d'un urbaniste.

Dès lors, en août 2007, alors que tout le budget de ce préavis avait été dépensé, un nouveau mandat urbaniste (à la société GEA) est donné. Le coût représente 53'000.- pour la planification.

En septembre 2009, le projet est déposé au Canton pour approbation. Il a fallu alors mettre à nouveau 11'200.- pour le dépôt.

La question du suivi de ce dossier a interpellé la commission. Le dépassement aurait dû être annoncé au conseil. Malheureusement, la période coïncide avec la période où le service était dépourvu de chef de Service.

Ainsi, la commission espère que ce dossier pourrait être bientôt clos. Or, le Service ne connaît pas le résultat de l'examen préalable du Canton. Il est possible qu'un complément soit demandé, qu'une enquête publique soit demandée etc. Le dossier sera bouclé uniquement quand les oppositions seront levées. Il est donc possible que de nouveaux coûts se rajoutent à la facture finale.

Nous devrions normalement avoir bientôt des informations, car le temps normal d'étude du Canton est estimé à trois mois. Affaire donc à suivre.

Compte n° 420.5090.118.9148 (76'000.-)

Service de l'Urbanisme – Etude PQ Vy-Creuse et rue de Rive (préavis 89/1996)

Sur ce préavis, il y a un dépassement de 76'000.-. 71'000.- avaient déjà été dépensés avant l'arrivée de M. Silvain. Comme dans le précédent complément, le conseil communal n'a pas

été averti de ce dépassement. A 2004, il n'y avait pas le même Municipal et ni le même chef de Service.

Ce dépassement est dû à une étude acoustique (qui n'était pas intégrée), mais également à des travaux de géomètres et d'avocat. Le dossier qui fut basé sur un projet a provoqué plusieurs oppositions. L'étude acoustique en est une conséquence.

Quelle suite pour ce plan de quartier ? Après être passé devant le conseil communal et la levée de la dernière opposition le dossier ira au Conseil d'Etat pour une validation finale.

Compte n° 420.5090.009.9148 (105'000.-)

Service de l'Urbanisme – Etude PQ Martinet-Morâche (préavis 99/1992)

C'est un ancien dossier. En 1986, il y a eu le projet et en 1992 le préavis. 573'000.- avaient été prévus au départ. En 1999, ce montant était déjà dépassé (587'000.- dépensés).

En 2002, il y a eu des honoraires pour le lauréat du concours d'architecte (44'500). En 2003, 8'500 (architecte). En 2006, l'intention est de faire un addenda – qui ne fut pas prévu dans le préavis initial – du plan de quartier du Martinet (19'000 frais d'honoraires architecte). En 2007, 9'500 pour des frais d'architecte/géomètre. En 2008, 8'600 pour un architecte (solde de facture de leur mandat complémentaire). Nous arrivons bel et bien avec un supplément de 105'000.-

Quelle suite pour ce dossier ? Celui-ci est compliqué. La planification a été reprise (seulement Martinet) car le Service n'était pas satisfait du PQ.

Cependant, n'aurait-on pas dû fermer le préavis et recommencer avec la nouvelle donne d'un nouveau PQ ? Le but est de finir « Morâche » dans l'attente d'une décision du tribunal fédéral (seulement le permis de construire est traité et non le PQ). L'étude de PQ de la Gare est également lancée. Il y a un différend important entre la commune et les CFF pour la participation financière de l'équipement. Le blocage date de 2004. En 2006, avec le lancement de l'addenda, il y a eu une nouvelle procédure avec la volonté d'intégrer un nouveau périmètre. Pour le plan de quartier futur « Gare », en fonction du périmètre, il y aura de nouveaux crédits. Les trois PQ donc deviendront indépendants.

Une question demeure : pour quelles raisons le conseil communal n'a-t-il pas été averti de l'addenda ? Il a certes été payé en partie par le propriétaire, mais pas l'entièreté.

Ainsi, la COGES a remarqué que le budget initial a largement été dépassé (environ 20%). De plus, le PQ Gare n'a pas été abouti. La COGES ne veut pas accepter ce crédit complémentaire en l'état et émet le vœu suivant : elle suggère à la Municipalité de présenter un nouveau préavis avec un crédit complémentaire qui inclut les PQ prévus dans le préavis initial (n°99 / 1992). L'idée est que le conseil communal soit au courant de toutes les dépenses liées aux trois PQ pour lesquels il avait initialement accordé des crédits.

Compte n°460.5030.084.9148 (75'000.-)

Réseaux d'égoûts et d'épuration – Couverture des bassins et ventilation (préavis 189/2006)

Le Service avait mandaté un bureau qui a demandé des offres erronées. Dès lors, pendant les travaux, il a manqué des prestations en ce qui concerne l'étanchéité (ferblanterie). Cette prestation (demande de soumissions) a coûté 75'000.-. Etant donné que la commune est le maître d'œuvre des travaux, c'est malheureusement elle qui doit assumer cette erreur. Les travaux étaient absolument nécessaires. La commune a ainsi accepté de payer, mais elle a réduit les prestations au bureau à 25'000.- au lieu de 50'000.-. Le Municipal et le chef de Service ont annoncé qu'ils ne travailleraient plus avec ce bureau.

Cependant, d'autres petites dépenses supplémentaires sont apparues (environ 25'000.- pour la ventilation). Pour rappel, le montant total de ces travaux étaient estimés à un million.

Toutefois, la COGES s'est interrogée sur le fait que le Ville mandate quelqu'un et fasse une offre contenant des erreurs. Comment se fait-il que le Service n'ait pas vu l'erreur ? Tout simplement parce que le Service n'a pas vu la soumission. Elle a été envoyée directement aux entreprises, puis c'est le mandataire qui vérifie chaque offre. Il y avait un climat de confiance avec le bureau d'ingénieurs concerné.

Selon les informations, en 2007, la Municipalité savait qu'il y avait 75'000.- de plus. Pourquoi est-ce que ce crédit complémentaire sort en 2009 ? Les travaux ont eu lieu en 2007-2008 et la facture n'est pas arrivée tout de suite. De plus, le Service espérait faire des économies pour ne pas dépasser le budget initial.

Compte n°460.5060.097.9148 (154'000)

Réseaux d'égouts et d'épuration – Station de prétraitement / Réhabilitation de l'installation de pompage de refoulement des eaux usées et contrôle partiel des conduites de Rive –Asse (préavis 31/2007)

La Municipalité voulait passer un préavis, mais a plutôt décidé de faire passer une note (12.10.09) à l'attention de la COFIN. Malheureusement, la COGES ne l'a pas reçue avant la rencontre. Par mail, la commission de gestion a pris note de ce document et du retour du SEVEN. Dans ces documents, la COGES comprend que les travaux ont dû être faits dans l'urgence.

En ce qui concerne les nuisances sonores, le retour du SEVEN indique que « (...) *bien que les exigences de l'OPB et de la norme SIA 181 :2006 soient respectées, des mesures d'assainissement complémentaires devraient encore être envisagées et mises en œuvre dans la mesure de ce qui est techniquement, fonctionnellement et économiquement réalisables* ». Ainsi, avec la dizaine de personnes habitant dans le quartier, la Municipalité a décidé d'entreprendre ces travaux. D'un point de vue financier, les mandataires reconnaissent une part de leur responsabilité et est donc prise par ces derniers (les 2/3). A cela s'ajoutent les 79'000.- pour assurer le confort et la qualité de vie des habitants de Rive.

CONCLUSION :

La COGES remercie le Service de l'Urbanisme de ressortir et de finaliser certains dossiers. Elle a également remarqué que l'absence d'un chef de Service a eu des répercussions négatives sur le suivi de nombreux dossiers. La COGES souligne le fait que plusieurs dépassements n'ont pas été annoncé dans les délais au conseil communal.

La COGES vous recommande d'accepter les crédits complémentaires présentés à l'exception du dossier PQ Martinet-Morâche. Car comme développé plus haut, elle ne veut pas accepter ce crédit complémentaire en l'état et émet le vœu suivant : elle suggère à la Municipalité de présenter un nouveau préavis avec un crédit complémentaire qui inclut les PQ prévus dans le préavis initial (n°99 / 1992). L'objectif est que le conseil communal soit au courant de toutes les dépenses liées aux trois PQ pour lesquels il avait initialement accordé des crédits.

Ainsi, au vu de ce qui précède, la commission de gestion vous invite à prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le Préavis no 152 concernant une demande de crédits supplémentaires pour des comptes de préavis du Service des travaux et environnement et du Service de l'urbanisme pour un total de CHF 475'000.-
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide :** d'accorder à la Municipalité des crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 370'000.00 qui est à porter en augmentation des postes suivants :

Chapitre 4

Compte n° 420.5090.050.9148

Service de l'Urbanisme – Etude avant-projet et révision PQ de la Poterie (préavis 119/2005) CHF 65'000.00

Compte n° 420.5090.118.9148

Service de l'Urbanisme – Etude PQ Vy-Creuse et rue de Rive (préavis 89/1996) CHF 76'000.00

Compte n° 420.5090.009.9148

Service de l'Urbanisme – Etude PQ Martinet-Morâche (préavis 99/1992) – NON ACCORDE CHF 00.00

Compte n°460.5030.084.9148

Réseaux d'égouts et d'épuration – Couverture des bassins et ventilation (préavis 189/2006) CHF 75'000.00

Compte n°460.5060.097.9148

Réseaux d'égouts et d'épuration – Station de prétraitement / Réhabilitation de l'installation de pompage de refoulement des eaux usées et contrôle partiel des conduites de Rive –Asse (préavis 31/2007) CHF 154'000.00

La Commission de gestion